

1867-

NOTICE

SUR DES MONNAIES DE BRETAGNE

NOUVELLEMENT RETROUVÉES

ET SUR

LES SIGNES HERALDIQUES USITÉS SUR LES MONNAIES BRETONNES
DEPUIS LE XIII^e SIÈCLE ;

Par M. Pol de Courcy.

Avant d'entrer dans la description des monnaies qui font l'objet de cette notice, à laquelle nous joindrons quelques remarques particulières à la numismatique bretonne encore imparfaitement connue il y a peu d'années, qu'il nous soit permis d'analyser succinctement les travaux qui ont été publiés jusqu'à présent sur cette branche importante de l'histoire de Bretagne.

L'abbé Travers, mort en 1750, est le premier auteur qui ait traité ce sujet¹. Son ouvrage, dont on ne peut nier l'importance pour le temps où il fut fait, fourmille cependant d'erreurs, surtout dans l'attribution des types mérovingiens, en ce sens que l'auteur a confondu des noms de monétaires avec ceux des souverains contemporains, tandis que le nom du souverain ne fut pas introduit sur les légendes des monnaies bretonnes, avant l'époque carlovingienne.

¹ Dissertation sur les monnaies de Bretagne, par un prêtre du diocèse de Nantes; in-8°, sans date ni lieu d'impression.



Pour les temps plus modernes, l'auteur s'est moins trompé, toutes ses attributions étant appuyées sur les preuves de l'histoire de Bretagne de D. Morice, qui renferme plusieurs documents monétaires précieux. L'abbé Travers préparait d'ailleurs une nouvelle édition entièrement refondue de son livre, que la mort l'empêcha de publier. Il y avait joint des figures pour servir à l'intelligence du texte, et son manuscrit est encore conservé dans la Bibliothèque publique de Nantes. En 1756, le président de Robien, qui avait fait une étude particulière des antiquités de la province, communiqua à D. Taillandier, continuateur de D. Morice, le résultat de ses recherches sur les monnaies bretonnes, et ce travail avec les planches qui l'accompagnent a été inséré à la suite de l'avertissement du second volume de la grande histoire de Bretagne.

Duby, dans son traité des monnaies des barons, publié en 1790, a consacré un grand nombre de planches à la reproduction des monnaies bretonnes, mais le texte de ce livre n'est qu'une sèche description de planches souvent infidèles; et aucune méthode raisonnée, aucune étude comparative des types bretons avec les types royaux ou des autres provinces de France, ne paraissent diriger l'auteur dans ses attributions.

Il était réservé à l'un des directeurs de la Revue numismatique de commencer à faire jaillir la lumière, là où régnaient jusqu'à lui l'obscurité et le chaos; il l'a fait dans ses articles sur les monnaies bretonnes et limousines, qui ont révélé un certain nombre de types inédits, et MM. Poey d'Avant, de Luçon¹, et Ramé, de Rennes², ont heureusement prolongé la route ouverte par M. Cartier³.

¹ Revue Numismatique, 1844.

² Revue Numismatique, 1846.

³ Monnaies baronales, par M. Cartier; Revue Numismatique, 1841, juillet-août, septembre-octobre.

Tout n'est point dit cependant sur cet intéressant sujet, chaque année de nouvelles découvertes fournissent à l'examen des savants des monuments nouveaux. On en jugera par la planche qui accompagne cette notice, et que nous devons à l'obligeant concours de M. Le Mière, de Morlaix.

Au commencement du mois de novembre dernier, des ouvriers, en démolissant une crèche au village de Kerezon, entre les villes de Saint-Pol et de Roscoff, près de la chapelle Saint-Sébastien, ont brisé un pot contenant un certain nombre d'anciennes monnaies. Quelques-unes ont été bientôt dispersées, mais nous avons été assez heureux pour avoir communication de la majeure partie de ces pièces, dont voici la liste :

- 7 francs à pied en or, du roi Charles V.
- 4 Jean de Bretagne, au lion heaumé (inédit).
- 18 Id. au lion cravaté (Duby).
- 44 Id. au heaume, grand module (Duby).
- 40 Id. au heaume, petit module (inédit).
- 4 Id. à l'écusson ovale (Duby).
- 4 Id. à l'écu entaillé, petit module (inédit).
- 70 Id. à l'hermine passante à la targe (Duby).

Les monnaies royales sont trop connues pour avoir besoin d'être décrites; il n'en est pas de mêmes des baronales, puisque sur sept variétés de bretonnes, il s'en trouvait à Kerezon trois d'inédites.

Nous suivrons pour leur examen l'ordre ci-dessus établi.

JOHANNES DVX BRITANIE. V. marque de la monnaie de Vannes.

Le champ de cette pièce représente un lion mantelé et la tête couverte d'un heaume, ayant pour cimier un lionceau à queue fourchée assis sur une ramure de taureau.

℞. + DEVS IN ADIVTORIVM MEV INTEN.

Croix fleuronnée, cantonnée de quatre mouchetures d'hermines; poids : $59 \frac{1}{2}$ grains (n° 1 de la planche n).

M. Cartier a attribué les monnaies bretonnes, au type du lion, à Jean de Montfort, mort en 1345, ou à la fameuse Jeanne de Flandres, sa veuve. Elle aurait copié les monnaies flamandes, et en effet cette pièce offre trop de ressemblance avec la plaque n° 2, planche II, des comtes de Flandres de Duby, pour n'avoir pas été faite à son imitation. Nous pensons donc qu'elle appartient à Jean de Montfort; seulement est-ce le lion de Flandres ou celui de Montfort-l'Amaury qu'on a voulu représenter pour type principal ou sur le cimier? Les armes de Montfort-l'Amaury sont *de gueules, au lion d'argent, la queue fourchée*, et ce comté était échu en héritage à Jean de Bretagne, dit de Montfort, quatrième fils d'Arthur II et de sa seconde femme Yolande de Dreux, comtesse de Montfort.

L'enfouissement de Kerezon renfermait une autre variété de monnaies au type du lion, que Duby range parmi les incertaines, mais qui doit aussi appartenir à Jean de Montfort.

Côté de la pile ou du droit, JOHANNES DVX BRITANIE et sur quelques exemplaires R, marque de l'atelier de Rennes.

Lion à queue fourchée, accolé de la cravate que les armoristes appellent jarretière flottante de Bretagne.

Rf. + BNDICTV. SIT. NOMEN. DNI. DI.

Croix fleuronnée, et la marque d'un des trois ateliers de Rennes, Nantes et Vannes sur chaque exemplaire, au centre du losange d'où partent les fleurons qui forment les branches de la croix.

Le lion à la jarretière flottante est fréquemment usité comme support ou cimier d'armoiries sur les monuments féodaux en Bretagne et sur les sceaux des ducs¹ et ce type ne

¹ D. Morice, t. II, Preuves, Sceau de 1402, n° 180.

paraît, pas comme le précédent, imité des monnaies flamandes.

JOHANNES DVX BRITAIE (*aliàs* BRITANIE) et la marque d'un des trois ateliers de Vannes, Nantes et Rennes.

Écu de Bretagne couché et chargé de dix mouchetures posées 4, 3, 2 et 1. Cet écu est timbré d'un heaume et cimier semblables à ceux du n° 1 de la planche.

Sur un grand nombre d'exemplaires, ce heaume est accosté de deux points, ou peut-être deux besants; sur un autre, il est cantonné de quatre points semblables, touchant les angles du cercle festonné qui sépare le champ de la légende.

Rf. + DEVS : IN ADIVTORIVM MEV : INT. *Aliàs* INTE, INTEN, INTEDE et INTENDE.

Croix fleuronnée, chargée d'un quatre-feuilles au centre.

En examinant les différences très appréciables de la légende du revers, on sera amené à supposer avec presque certitude qu'à chaque émission de monnaies, un nombre considérable de coins étaient gravés, soit par le même monnoyeur; ou au moins sous sa direction, pour servir simultanément à la fabrication dans les villes de Nantes, Rennes et Vannes.

JOHES DVX BRITAIE et la marque V de Vannes.

Petit module du heaume précédent, seulement l'écu n'a que six mouchetures au lieu de dix.

Rf. + DEV. IN ADIVTOR. MEV. INTED.

Croix fleuronnée; poids : 31 grains. (N° 2 de la planche.)

M. Ramé, dans son remarquable travail sur l'histoire monétaire de la Bretagne, attribue ce type à Jean V (1399-1442); mais ces pièces sont déjà mentionnées dans les comptes de 1414 à 1422 de Jean Mauléon, trésorier de Bretagne¹; leur émission est donc plus ancienne. De plus, un grand

¹ D. Morice, t. II, Preuves, col. 1103.

nombre d'entre elles a été frappé à Vannes, où la fabrication avait cessé dès la même année 1414¹, ce que reconnaît aussi M. Ramé.

Nous croyons donc que ce type appartient plutôt à Jean IV (1365-1399) qu'à son fils. Ce dernier prince peut bien cependant avoir continué à émettre pendant quelques années les monnaies de son père, mais on doit toutefois remarquer qu'en avançant dans le XV^e siècle, on prodigua aux monnaies une ornementation analogue en quelque sorte à celle des autres monuments de ce temps. Ainsi les écussons, comme les lettres, offrirent des formes contournées qui rappellent ce qu'en architecture on nomme style flamboyant. L'absence de ces caractères dans les gros et demi-gros au heaume, donne donc une certaine présomption à l'opinion que nous venons d'émettre qu'ils appartiennent à Jean IV, et c'était aussi l'avis du président de Robien et de Duby. S'il en était autrement, les gros au heaume frappés à Vannes, seraient au moins antérieurs à l'année 1414, puisque la monnaie de Vannes cessa de fonctionner depuis.

Parmi dix variétés de monnaies du XIV^e siècle, découvertes à la cathédrale de Léon, en 1843, et dont nous avons rendu compte², se trouvaient aussi des gros et des demi-gros au heaume, nouvelle raison d'en faire remonter l'émission au XIV^e siècle et à Jean IV.

+ JOHANNES DVX BRITAN.

Ecusson ovale, chargé de six mouchetures.

R^o. + BNDICTV • SIT • NOME • DNI • NR.

Croix ancrée, cantonnée de quatre mouchetures.

Nous attribuons aussi cette pièce à Jean IV. Le cercle fes-

¹ D. Morice, t. II, Preuves, col. 901.

² Revue Bretonne, février 1843.

tonné autour de l'écusson se voit de même aux n^{os} 1 et 2, dont nous avons déjà parlé, et au n^o 3 qui suit.

+ JOHANNES DVX BRITANIE (*aliàs* BRITAIE.) et la

marque d'un des trois ateliers de Rennes, Vannes et Nantes.

Targe ou écu entaillé et chargé de six mouchetures rangées 5, 2, 1.

R^o. Comme à la pièce précédente. Poids: 41 grains. (N^o 3 de la planche.)

Le grand module de cette monnaie, dont la Bibliothèque royale possède un exemplaire que nous lui avons offert, ne faisait pas partie de l'enfouissement de Kerezon, mais bien de la découverte faite en 1843 dans les combles de la cathédrale de Léon. Il s'y trouvait aussi plusieurs exemplaires du petit module, dont un seul existait à Kerezon. La légende de ce dernier est du côté du droit: + JOHES DVX BRITANIE. V.

R^o. + BNDICTV SIT NOMEN. Poids: 18 grains.

La grande ressemblance de ce type avec celui de l'écusson ovale dont nous venons de parler, nous en fait aussi reculer l'émission jusqu'à Jean IV.

+ JOHANNES DVX. V, sur quelques exemplaires, et sur d'autres R.

Hermine passante, accolée d'une targe ou écu entaillé, comme au n^o 3, chargé de sept mouchetures rangées, 2, 3, et 2.

R^o. MONETA DVPLEX.

Croix fleuronée dont les branches sont terminées par une sorte de moucheture. Denier pesant 23 $\frac{1}{2}$ grains. (N^o 4 de la planche.)

Plusieurs exemplaires de ce type ont été aussi trouvés à la cathédrale de Léon et sont d'une meilleure conservation que ceux de Kerezon.

Le président de Robien attribuait à Jean III le type de l'hermine passante, M. Ramé ne le fait remonter qu'à Jean IV, et

nous nous rangeons plus volontiers à cette dernière opinion, parce que les monnaies de Jean III n'ont été qu'une simple imitation des royales.

L'institution de l'ordre de l'hermine, en 1381, amena encore une variété nouvelle, l'hermine enchaînée, qui s'est continuée jusqu'au règne du roi François I^{er}.

Il resterait maintenant à rechercher à quelle époque pourrait avoir été caché le trésor de Kerezon. Une conjecture plausible est que ces pièces auraient été enfouies en l'année 1375, que les deux villes de S. Pol et de Roscoff entre lesquelles on les a trouvées, furent assiégées et prises par les Anglais, qui passèrent au fil de l'épée la garnison française que Charles V y avait fait mettre.

Du moins aucune monnaie ne présente de caractère à contredire cette supposition.

Parmi une quarantaine de pièces qu'on découvrit en 1843 dans la cathédrale de Léon, on remarquait :

- 1 denier de l'abbaye Saint-Martin de Tours.
- 1 denier d'argent d'Edouard III, d'Angleterre.
- 1 gros d'argent de David Bruce, roi d'Ecosse.
- 1 gros au lion, de Louis de Crécy, comte de Flandres.
- 1 gros à la fleur-de-lis, de Philippe de Valois.
- 5 grands blancs au K couronné, de Charles V.

Enfin 30 Jean de Bretagne, semblables aux nos 2, 3 et 4 de notre planche, à l'exception des trois exemplaires ci-dessous décrits, dont les deux derniers sont inédits.

Champ du droit : Un grand I couronné d'un cercle central, et accosté de deux mouchetures d'hermine. Légende DEI GRACIA, et une bordure d'hermines plus petites, autour de la pièce.

R^o. + BRITANORV DVX et la marque de la monnaie de Rennes.

Sur le même revers, croix ancrée, et pour seconde légende : SIT NOME DNI NRI DEI HV XPI BNDICTV.

La couronne de comte qui surmonte l'initiale du mot *Johannes*, nous fait attribuer cette pièce (imitation des gros à la couronne du roi Jean) au comte de Montfort ou à son fils, antérieurement à la mort de Charles de Blois leur compétiteur, c'est-à-dire avant 1365.

Champ du droit : I ; DVX accompagné de six mouchetures d'hermine, 3 en chef et 3 en pointe. Légende + DEI GRACIA BRITANIE. V. (Vannes).

R^o. BNDITV ; SIT NOME ; DNI · N Croix haussée. Poids : 39 grains (N° 5 de la planche.).

Cette pièce doit aussi appartenir à l'un des deux *Monfort*. + JOHANNES DVX BRITANI.

Ecu de Bretagne chargé de six mouchetures, 3, 2, 1.

R^o. + MONETA VENETENCI. Poids : 41 grains. (N° 6 de la planche.)

Légende divisée par les branches d'une croix, cantonnée de deux hermines, et de deux groupes de 4 besants. Cette pièce est imitée des monnaies anglaises, ce qui s'explique facilement d'après les relations qui existèrent toujours entre les deux Jean de Montfort et Édouard III. Ce prince ayant envoyé en 1342 des troupes en Bretagne au secours de la comtesse de Montfort dans la guerre qu'elle soutenait contre Charles de Blois, y joignit des monnoyeurs chargés de frapper des espèces pour l'entretien de ces troupes, jusqu'à concurrence de mille livres sterling¹. La pièce n° 4 pourrait bien d'après cela avoir été fabriquée par des monnoyeurs anglais. Elle offre de grandes analogies avec une autre monnaie frappée à Quimperlé et attribuée par M. Cartier aux mêmes *Monfort*.

¹ Actes de Rymer. D. Morice, Preuves, t. I, col. 1436.

L'absence de types au nom de Charles de Blois au milieu de toutes ces variétés du XIV^e siècle peut s'expliquer par l'occupation presque constante du pays maritime de Léon par les Montfort toujours alliés des Anglais, qui entretenaient même garnison à Brest. Il s'ensuivit que Charles de Blois, soutenu des Français, ne fit dans le pays que des apparitions fort courtes, et l'on peut conclure de là que le cours de ses monnaies fut prohibé par les Montfort.

Comme toutes les pièces dont nous venons de parler appartiennent à des princes contemporains les uns des autres, et qu'elles étaient placées à la retombée des voûtes de la cathédrale de Léon, élevées sous l'épiscopat de Guillaume de Rochefort (1349-1373), elles font connaître l'époque de la construction de ces voûtes, qui présentent d'ailleurs tous les caractères architectoniques du XIV^e siècle.

7. + JOHANNES DVX BRI. Trois mouchetures d'hermines dans le champ.

R^o. + MONETA BRITANIE. Croix.

8. + JOHES BRITON... DV. R.

Champ semé de sept mouchetures rangées 2, 3 et 2.

R^o. + SIT NOME DNI BENE. Croix.

Ces deux dernières pièces ont été trouvées en démolissant une ancienne maison, dite des Trois-Piliers, au bourg de Goueznou, près Brest. Elles paraissent postérieures aux autres par les raisons suivantes : Dans le n^o 7 le nombre des hermines du champ pourrait avoir été réduit à trois, en imitation des fleurs-de-lis que Charles V (1364-1380) réduisit aussi à trois dans les armes de France ; de plus la légende du n^o 8 porte BRITONV DVX comme la presque totalité des monnaies bretonnes depuis Jean V, au lieu des mots DVX BRITANIE ou DVX BRITANORVM usités plus tôt. Nous sommes donc fondé à croire que ces deux exemplaires appartiennent plutôt à Jean V (1399-1442) qu'à Jean IV ; mais ils sont alors du com-

mencement du règne de Jean V, car les formes contournées des lettres et des écussons ne s'y annoncent pas encore, et au n^o 7, le second N de *Johannes* est conforme à l'écriture du XIV^e siècle.

Ces deux variétés inédites sont la propriété de M. le D^r Vaucel, de Goueznou ; toutes les autres font partie de notre suite de médailles.

Tous les numismatistes ont été unanimes à reconnaître que Pierre de Dreux est le premier duc de Bretagne qui ait fait mettre des armoiries sur ses monnaies. Elles consistaient dans l'écusson de Dreux, qui est échiqueté d'or et d'azur, avec un franc quartier d'hermine pour brisure. Cette brisure indiquerait que l'hermine était déjà adoptée comme symbole héraldique de la Bretagne, avant qu'Alix, héritière du duché, eût épousé en 1212 un prince du sang de la maison de France, mais qui avait adopté d'autres armes. On a voulu récemment retrouver des mouchetures d'hermine sur un denier du duc Geoffroi (1172-1186)¹ appartenant aujourd'hui à M. le comte de Kergariou ; mais nous n'avons pas vu d'empreinte de cette pièce, dont l'émission serait alors antérieure de quelques années à celle des monnaies au type de Dreux.

Quant à ce dernier type, on n'a jamais été d'accord sur la durée du temps pendant lequel il fut usité, c'est-à-dire sur l'époque où les armes pleines de Bretagne furent substituées à celles de Dreux, brisées d'un quartier de Bretagne. La Roque, en son traité du blason, le jurisconsulte Hévin, les Bénédictins dans leur nouveau traité de diplomatique, D. Lobineau et D. Morice, dans leurs histoires de Bretagne, l'abbé Travers, dans sa dissertation déjà citée, et de nos jours Lelewel en sa

¹ Lettre sur les armes de Bretagne, par M. Moët de la Fortemaison. Revue de l'Armorique, février 1843.

numismatique du moyen-âge, ont émis à ce sujet des opinions contradictoires.

Aucun de ces auteurs n'a fait attention au texte de la chronique de Saint-Brieuc, document du XIV^e siècle et le plus ancien qu'on puisse consulter à ce sujet. *Johannes Dux, filius comitis Rufi, noluit portare arma comitatus Drocensis quando factus fuit Dux, sed ipsa reliquit et plana arma Britannie, id est, herminas planas assumpsit*¹.

Ce duc Jean, fils de Jean-le-Roux et petit-fils de Pierre de Dreux, régna de 1286 à 1305; c'est donc dans cet intervalle qu'il dut abandonner les armes de Dreux, et en effet sa tombe que l'on voit toujours à Ploermel, ne porte que les armes pleines de Bretagne; mais il paraît que son fils et successeur Artur II, mort en 1312, reprit encore les armes de Dreux, car elles étaient représentées sur sa pierre tombale dans l'église des cordeliers de Vannes où il fut inhumé. L'échiqueté de Dreux se perpétua également sous Artur II pour les monnaies du comte de Richemont en Angleterre, et pour la vicomté de Limoges dont Artur avait épousé l'héritière. Le champ de ces deux dernières monnaies est alors de Dreux, parti de Limoges, c'est-à-dire bandé ou coticé d'or et de gueules de dix pièces², ou de Dreux au franc quartier de Limoges, ou de Bretagne coupé de Limoges, parti de Dreux, ou enfin écartelé de Bretagne et de Dreux. On remarque toutes ces variétés non-seulement sur les monnaies limousines d'Artur,

¹ Chronicon Briocense. D. Morice, *Preuves*, t. I, col. 41.

² P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la couronne*. M. Cartier a confondu les armes de Limoges avec celles de Bourgogne; mais outre que les émaux, comme le nombre des bandes, diffèrent dans les armes de ces deux maisons, on n'a aucune raison de croire que Marie, vicomtesse de Limoges, ait adopté les armes de Marguerite de Bourgogne, sa mère, au lieu de celles de Gui de Limoges, son père.

mais sur celles de ses deux fils Jean III et Gui; mais depuis Jean II (1286-1305) on ne trouve aucune monnaie au type de Dreux, frappée pour la Bretagne. Jean III avait imité les types royaux de Charles le Bel et de Philippe de Valois, conservant même quelquefois la croix longue fleurdelisée, ou le chatel tournois du revers. Charles de Blois copia plus servilement encore les monnaies du roi Jean, et souvent même il ne prit pas le soin de substituer dans les cantons de la croix des hermines aux fleurs-de-lis. Nous avons fait connaître le type des comtes de Montfort (un lion à queue fourchée) usité de 1341 à 1365, et les nombreuses variétés de l'hermine.

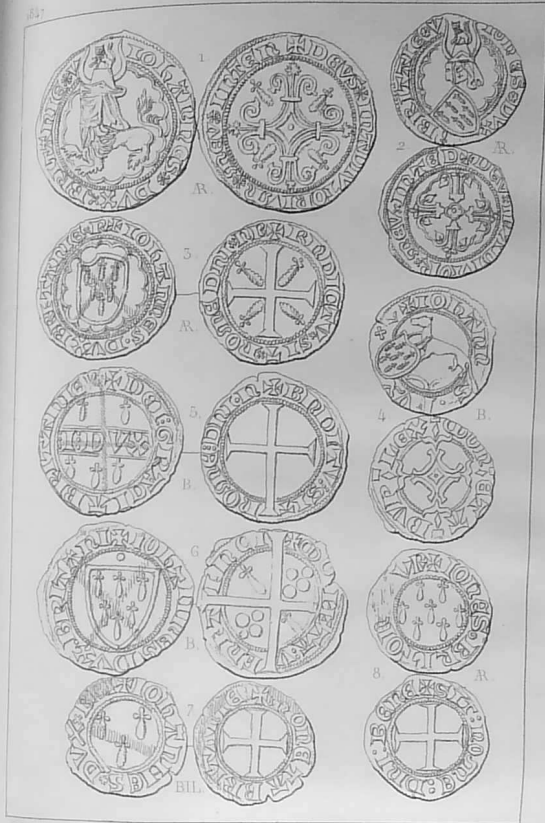
L'échiqueté de Dreux, l'hermine de Bretagne, les cotices de Limoges et le lion de Montfort sont donc jusqu'à présent avec les fleurs-de-lis, les seuls symboles héraldiques qu'on ait rencontré sur les monnaies des princes bretons.

Il resterait à rechercher s'ils en adoptèrent d'autres pour les monnaies des comtés de Richemont et d'Etampes, qu'ils possédèrent aussi, le premier par suite de la donation de Guillaume-le-Conquérant à Alain-le-Roux, en 1066, le second par celle du Dauphin, depuis Charles VII, à Richard de Bretagne, fils du duc Jean IV, en 1421.

Nous pourrions mentionner ici les différents ateliers monétaires de la Bretagne, et les principaux monnoyeurs, relater en outre les privilèges attachés à leurs offices et les peines qu'entraînait le crime de faux monnoyage; enfin publier les ordonnances successives des ducs et des rois, relativement aux monnaies de Bretagne, mais nous ne doutons pas que M. Ramé, numismatiste d'un grand mérite, ne remplisse ces lacunes dans son histoire monétaire de la province, dont les lecteurs de la Revue ont déjà vu un fragment. Nous avons seulement voulu répondre à l'appel qu'il a fait en faveur de

son œuvre patriotique, en offrant à ses études le résultat de nos observations sur une partie si peu exploitée et cependant si intéressante des annales de la Bretagne.

Extrait de la Revue Numismatique 1847. — 25 Exempl.



MONNAIES DE BRETAGNE.

